

# JOURNAL DE BRUXELLES

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
 Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 25 fr. 50. — Six mois, 48 fr. — Un an, 85 fr.  
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 25 fr.  
 La France et l'Étranger, les frais de poste en sus  
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement cesse, jusqu'à réception d'avis contraire.

**REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 17, RUE NEUVE, 17  
 Directeur gérant: ALFRED REBOUX

**PRIX DES INSERTIONS**  
 Annonces: la ligne, 250 c. — Réclames: 50 c. — Faits divers, 250 c.  
 ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à BRUXELLES. — A LILLE, rue du Cur-Saint-Etienne, 9 bis.  
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
 Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, 17 JUN 1884

### M. Hérisson et l'agriculture

M. le ministre du commerce, dans le discours qu'il a prononcé dimanche au concours régional de Saint-Omer, a eu certainement l'intention d'être fort agréable à ses auditeurs, mais nous doutons qu'il y ait réussi. Non pas que M. Hérisson ait tracé un tableau bien gai de la situation de ce département. La vérité est malheureusement trop évidente, et nous ne ferons pas un reproche à M. Hérisson de ne pas l'avoir dissimulée. Comment, d'ailleurs, aurait-il pu s'exprimer autrement devant un auditoire qui ne sait que trop bien à quoi s'en tenir à cet égard?

Mais ce qui a dû singulièrement étonner les agriculteurs auxquels M. le ministre du commerce s'adressait, c'est la façon dont il a essayé de les consoler des dures épreuves qu'ils traversent.

Qu'on ne s' imagine pas, en effet, que M. Hérisson les ait flattés de l'espérance d'une législation sur les sucres qui leur serait plus favorable, ou bien encore de ces dégrèvements d'impôts sur l'agriculture en général qui, en allégeant leurs charges, leur rendraient plus facile la lutte contre les producteurs étrangers. Non, ce n'est pas à ces raisons qu'il a fait appel pour relever leur courage, pour les consoler de leurs souffrances, pour leur donner plus de foi en l'avenir. Des promesses de dégrèvements! C'était bon autrefois. On en était prodigue alors envers l'agriculture. Mais aujourd'hui qu'il s'agit de tenir ces promesses tant de fois répétées, on n'en parle plus. L'on garde à ce sujet un silence prudent, peut-être, mais certainement peu agréable à nos populations agricoles.

Ce n'est pas à ce genre de consolations que M. Hérisson a eu recours auprès des agriculteurs du Boulonnais. En ami qu'il est des agriculteurs en général, et des cultivateurs de betteraves en particulier, il leur a bien adressé des conseils, mais des conseils renouvelés de ceux qu'on donnait à saint Laurent, quand, grillé d'un côté, on lui disait de se tourner sur l'autre. Voilà bien, en effet, le mode de remède que M. Hérisson a indiqué aux agriculteurs Boulonnais.

Si vous ne pouvez plus subsister en cultivant la betterave, leur a-t-il dit en substance, eh bien! tournez-vous d'un autre côté. Il y a d'autres cultures que celle-là, essayez-en. Vous êtes intelligents, votre sol est riche: pourquoi donc ne vous livriez-vous pas à la culture du lin? Vous produisez déjà d'excellents chevaux que les Américains recherchent, développez donc l'élevage de l'espèce bovine, qui pourrait encore vous convenir. Allons, un peu de courage et d'invention!

Ce langage est-il sérieux? Est-ce donner un conseil pratique à des agriculteurs qui de leur dire: « Renoncez à être les grands producteurs de betteraves que vous êtes, mais consolez-vous. Avec beaucoup de temps et beaucoup d'argent, vous parviendrez peut-être à faire un peu de lin et à vendre quelques chevaux de plus à l'Amérique ou même à la France. »

Ce langage ne ressemble-t-il pas au langage de celui qui dirait à un sculpteur sans travail: « Eh bien, mon ami, ne vous tourmentez pas, faites une comédie et portez-la à l'Odéon! »

L'artiste mettrait à la porte ce donneur de conseils et il n'aurait pas tort.

« En entendant M. le général Campenon et M. Paul Bert, par exemple, on aurait pu se croire partout, sauf dans une Assemblée française. » C'est le Temps, journal officieux, qui juge ainsi l'intervention du ministre de la guerre et de l'orateur de la majorité ministérielle dans la discussion qui a eu lieu samedi à la Chambre.

Le journal de M. Rochefort, l'*Intransigeant*, met une singulière insistance à constater l'inutilité des recherches qui ont été faites pour découvrir l'auteur du vol considérable commis à la poste. Il donne de nouveau à entendre qu'on pourrait facilement, pour peu qu'on le voulait, mettre la main sur le voleur. Serait-ce que celui-ci, par sa situation personnelle ou ses attaches, se trouverait à l'abri de toute poursuite? Si l'*Intransigeant* croit avoir des indications suffisantes, une accusation nette et précise vaudrait mieux que de pareilles insinuations. Nous voulons croire que les feuilles ministérielles n'hésiteront pas à le mettre en demeure de s'expliquer.

M. Paul Langlé, le porte-parole le plus officieux du prince Napoléon, déclare dans le *Peuple* qu'il veut en finir avec le faux bonapartisme, rétrogrades, avant tout monarchistes. Il ajoute: « Nous en avons assez de ces broutilles qui, par leurs menées sourdes

et leurs fausses démarches, compromettent chaque jour, devant l'opinion publique, le nom sacré de Napoléon! Que ceux qui sont encore assez simples pour croire qu'on peut être bonapartiste contre le chef de la famille Bonaparte se décident! Ces derniers mots semblent s'adresser indirectement au prince Victor lui-même.

### LES FRÈRES SAINT-JEAN-DE-DIEU

Depuis quelques jours M. Sarcey est enfermé au couvent des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, où il est allé chercher des soins que nulle part ailleurs il n'aurait trouvés aussi intelligents et aussi dévoués. M. Sarcey, qui a déjà dévoré dans son journal tant de prières, de Frères et de Sœurs, s'est livré aux mains des moines, et M. Edmond About, qui est allé le voir, nous a fait hier dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* le récit de sa visite.

Cette maison de la rue Oudinot, où j'ai pénétré aujourd'hui pour la première fois de ma vie, est d'un accès facile, d'un accueil simple et cordial. Le Frère portier n'a pas eu besoin de nous ouvrir la porte, car elle était très grande ouverte; il nous a conduits sans grimace, Bauer et moi, à travers des corridors très propres et décorés avec un certain goût, jusqu'à la chambre du premier étage où notre ami est prisonnier.

La chambre de Sarcey est plutôt grande que petite, elle est très confortable et, sans un certain luxe de crucifix (nous en avons compté quatre), elle ne se distingue guère sensiblement d'un bon logis d'hôtelier.

Et M. Edmond About nous raconte ensuite que M. Sarcey est soigné avec beaucoup de dévouement, « d'intelligence et de discrétion ».

Sarcey, continue M. About, ne m'a pas demandé mon avis pour entrer dans cette hospitalité monastique. S'il m'avait consulté, je lui aurais répondu que mon ami Koberlé, le grand ovariotomiste de Strasbourg, a trouvé dans le plus de trente ans chez ses voisins, les Sœurs de la Pousaint, des auxiliaires incomparables, et qu'il doit à leurs soins, à leur attention, à leur intelligence, le quart, si ce n'est la moitié des guérisons qu'il a obtenues. Si l'hôte est consciencieux, si l'infirmier est diligent et expérimenté, peu importe qu'il soit clerc ou laïque. Nous qui sommes de vieux libéraux incorrigibles, nous n'avons jamais dit que la science des Bénédictins ne valait pas celle des universitaires, ni que leurs Frères hospitaliers étaient moins bons gardes-malades que les infirmiers d'hôpital recueillis au hasard sur le pavé de Paris.

Allons, c'est entendu, ces infirmiers laïques ramassés au hasard sur le pavé de Paris sont excellents pour les pauvres diables qui, n'ayant ni sou ni maille, s'en vont grelotter et mourir sur un lit d'hôpital. Ceux-ci ne méritent pas qu'on laisse leur chevet des Sœurs de charité; mais, quand il s'agit de M. Sarcey et de M. About, il leur faut pour les soigner et les guérir des infirmiers qui ne viennent pas du pavé, et c'est la religion, avec les grands dévouements qu'elle allume, qui est chargée de les leur fournir.

### REVUE DE LA PRESSE

**Les tripoteurs**  
 La demande en autorisation de poursuites formée simultanément contre un sénateur et deux députés de la gauche inspire à M. de Cassagnac les réflexions suivantes:

Au Sénat républicain, comme à la Chambre républicaine des députés, il y a plusieurs douzaines qui ne vivent que de tripotages et qui sont fourrés dans toutes les opérations financières les plus discutables.

Ils se servent tous, plus ou moins, de leur mandat de députés pour arrondir l'indemnité parlementaire au moyen de quelques profits plus ou moins propres.

Naturellement, et lorsque quel'un d'entre eux est pincé la main dans le sac, tous accourent et font au malheureux un rempart de l'inviolabilité législative.

Quant au souci que peuvent avoir le Sénat et la Chambre des députés de leur propre dignité, nous n'en parlerons pas.

Le Sénat, après avoir eu Jacotin, a possédé l'agioteur Palotte.

A la Chambre des députés, la collection est plus triste et plus nombreuse.

Et l'opinion publique a remarqué dernièrement avec une véritable stupeur que dans l'affaire Arène-Peraldi le groupe auquel appartenent ces députés ne s'est même pas inquiété de faire une enquête sommaire sur les graves soupçons par lesquels ils étaient compromis.

Cette nouvelle aventure va remettre en lumière la prédisposition des sénateurs et des députés à s'occuper de ce qui ne les regarde pas et de ce qui, peut-être, particulièrement, les déshonore.

Et nous allons bien voir s'ils auront l'audace, et par un principe de honteuse solidarité, d'empêcher que la justice suive son cours.

**A propos de la Hollande**  
 Les Gaulois emprunte aux Mémoires de M. Meding-Samarow, ancien conseiller intime du roi de Hanovre, un chapitre qui ne saurait manquer d'intéresser le lecteur, puisque la grave maladie du prince d'Orange et l'éventualité plus ou moins imminente d'une vacance du trône de Hollande lui donnent un regain d'actualité. Ce chapitre est consacré à

l'incident du Luxembourg et raconte comment, en 1867, fut conjurée la tempête qui alors, déjà, grondait à l'horizon et qui, trois ans plus tard, devait être déchaînée sur l'Europe.

C'est l'empereur Napoléon III qui avait personnellement proposé au roi et à la reine de Hollande la cession du grand-duché de Luxembourg. Le roi Guillaume et la reine Sophie avaient consenti; et dès le mois de mars le ministre plénipotentiaire de France était en pourparlers avec M. le baron Tornaco, chef du gouvernement luxembourgeois, qui le roi avait mandé à la Haye.

L'empereur offrit trois millions de thalers (onze millions de francs), mais le roi de Hollande hésitait, par crainte de mécontenter la Prusse qui entretenait toujours sa garnison dans la forteresse de Luxembourg, ce pays ayant, jusqu'en 1866, fait partie de la fédération germanique. Enfin, le souverain néerlandais résolut de pressentir le comte Perponcher, ministre de Prusse à La Haye.

Le 26 mars 1867, le roi ayant reçu ce diplomate en audience, lui adressa à brûle-pourpoint cette question:

« Mon cher comte, quelle serait, selon vous, l'attitude du gouvernement prussien dans le cas où le renoncement à mes titres de souveraineté sur le grand-duché de Luxembourg? »

— Sir, répondit le diplomate, le gouvernement prussien laissera au roi des Pays-Bas l'entière responsabilité de ses actes. Avant de se prononcer sur une éventualité pareille, le gouvernement de Berlin chercherait sans doute à prendre l'avis de ses alliés allemands ainsi que celui des puissances signataires du traité de 1839. En outre, le chancelier se verra obligé de consulter l'opinion publique en Allemagne, et surtout celle du Parlement de la Fédération germanique du Nord, qui vient se réunir à Berlin. Encore toutes ces démarches-là ne seraient-elles possibles qu'en présence d'un fait positif.

Six jours après cette conversation, le comte de Bismarck vint entrer chez lui le comte Benedetti, ambassadeur de France.

C'était le 1<sup>er</sup> avril, anniversaire de la naissance du Chancelier de fer. Le comte Benedetti, après avoir présenté ses félicitations, allait remettre à son hôte une dépêche qu'il venait, dit-il, de recevoir du gouvernement français. Bismarck l'arrêta court.

— Il faut m'excuser, mon cher comte; en ce moment, il ne m'est pas possible d'entrer dans une conversation politique. On m'attend au Reichstag, vous venez à l'instant même où j'allais sortir. Mais accompagnez-moi donc un bout de chemin; nous causerons en marchant.

Cela dit, il prit le bras de l'ambassadeur, qui l'emmena.

A cette époque-là, un sentier, condamné depuis, conduisait du jardin du ministère des affaires étrangères à travers plusieurs autres jardins, à la rue de Leipzig, où il débouchait sur la rue de Valenciennes.

C'est le chemin que M. de Bismarck prenait ordinairement, évitant ainsi le bruit de la rue et la curiosité de la foule.

Tout en se promenant lentement entre les haies d'aubépin en fleur qui bordaient des deux côtés ce sentier, les deux hommes d'Etat reprirent leur conversation.

Le comte Benedetti essaya de ramener l'entretien à la dépêche qu'il portait sur lui et qu'à plusieurs reprises il allait prendre dans sa poche.

— De grâce, parlons d'autre chose, dit le comte de Bismarck. Vous savez pourquoi je vais au Reichstag? On veut m'interpeller sur une question que les journaux discutent avec assez de vivacité. L'hôtel du Reichstag, l'éventualité d'une vente du grand-duché de Luxembourg.

— Je le sais, répliqua Benedetti, et c'est pour cela précisément que vous feriez bien, peut-être, de prendre connaissance de ma dépêche tout de suite.

L'ambassadeur tendit encore à son interlocuteur le pli cacheté, mais Bismarck l'écarta d'un geste distrait; puis il reprit:

— Je vais vous dire la réponse que je ferai à mes interpellateurs.

« Je commencerai par communiquer au Parlement la déclaration faite, l'autre jour, à La Haye, par le comte de Perponcher, en réponse à la question du roi des Pays-Bas. J'ajouterai que le gouvernement n'a point d'autres informations sur l'état actuel de cette affaire, et que je ne suis donc pas à même de me prononcer publiquement sur les intentions et les décisions du gouvernement prussien et de ses fédérés allemands, mais que je suis convaincu qu'aucune puissance étrangère ne voudra léser les droits incontestables des Etats et des populations de l'Allemagne. J'affirmerai encore que le gouvernement espère sauvegarder tous les droits de l'Allemagne par voie de négociations pacifiques.

« Voilà ce que je répondrai. C'est, d'ailleurs, la stricte vérité, et cette déclaration n'empêchera d'aucune façon un échange de vues et une entente amiable. »

Le comte Benedetti allait parler à son tour, lorsque le chancelier continua:

— Cette réponse-là, je ne pourrais jamais la donner, si j'avais connaissance de l'existence d'un traité en vertu duquel la vente du grand-duché du Luxembourg serait un fait accompli. Si j'étais averti officiellement et par voie diplomatique de la conclusion d'un tel marché, ma réponse au Reichstag serait tout autre. Alors je serais obligé de dire: « Oui, messieurs, ce marché est conclu. » Et j'ajouterais immédiatement: « Mais la Prusse et ses alliés allemands ne pourront jamais que ce traité soit exécuté et qu'une partie du territoire allemand soit aliéné. »

« Vous comprenez qu'à la suite d'une telle déclaration un conflit sérieux entre la France et nous serait presque inévitable, et qu'avec les susceptibilités qui prédominent dans votre pays ce conflit ne pourrait guère se terminer que par une rupture complète, que je regretterais aussi vivement que vous, car je suppose que vous la regretteriez aussi! »

Le comte Benedetti avait écouté avec stupefaction.

— En effet, dit-il, nous en sommes là. Après une déclaration pareille, la guerre serait inévitable.

Les deux hommes étaient arrivés au bout du sentier. Le comte de Bismarck ouvrit la petite porte et, désignant l'hôtel du Reichstag, il dit: — Me voici arrivé. Et maintenant, avant de nous séparer, j'ai une question à vous poser.

— Monsieur l'ambassadeur, avez-vous une dépêche à me remettre, ou non?

Le comte Benedetti, après un moment de réflexion, répondit:

— Non, monsieur le chancelier.

Aux Tuileries on fut très désappointé, mécontent, même, lorsqu'on apprit ce qui venait de se passer. Cependant, on pensa qu'à la veille de l'inauguration de l'Exposition universelle, il y avait intérêt à ne pas compliquer nos affaires à l'étranger.

**La lutte électorale en Hongrie**  
 Les élections, qui ont lieu en ce moment en Hongrie sont le prétexte de démonstrations fort originales. Voici d'abord pour le pittoresque. C'est au correspondant du *Journal des Débats* que nous empruntons le tableau:

La mascarade électorale, qui consiste chez nous en étalage de programmes farouches et d'opinions extravagantes, éclate en Hongrie d'une manière plus primitive, dans les costumes, dans les parades et dans les décors. Un candidat s'y fait précéder par des milliers de drapeaux et par des milliers de cocardes et de plumes sur lesquels sont écrits en caractères étonnants ses nom et prénoms, précédés d'un magnifique *cygne* (vive!).

Chacun de ses partisans prend en main un de ses drapeaux et, mol à son chapeau sa cocarde surmontée de sa plume; il y a naturellement des cocardes et des plumes de toutes les dimensions et de toutes les couleurs. Lorsque tout le monde est décoré et panaché, on part à pied, à cheval, en voiture, pour aller à la rencontre du candidat, et, dès qu'on l'a rencontré, on lui fait escorte jusqu'à un lieu où il prononce son discours. En ce moment, la Hongrie est de toutes parts envahie par des centaines de processions ou cortèges qui acclament avec un enthousiasme indescriptible la patrie, la liberté, l'égalité, personnalités, bien entendu, dans le candidat de leur choix, ou qui écoutent, palpitants d'émotion, tantôt des harangues enflammées sur l'avenir politique de la nation, tantôt des dissertations savantes, d'autant plus applaudies qu'elles sont moins comprises, sur les questions compliquées du budget de l'Etat.

Avant et après les harangues, de nombreuses cavalcades font caracolier leurs chevaux enrhumés; la foule, enivrée par le vin du pays, plus capiteux que l'époque électorale, et par des coups de fusil, se livre à toutes sortes de manifestations exubérantes. Dès que les cortèges des candidats se rencontrent, la bataille ne tarde pas à s'engager.

Il y a de longues provocations, des prétudes dignes de ceux des combats des héros d'Iliade. Aussi bien jamais Ajax, jamais Achille, jamais le beau Paris lui-même n'ont porté sur leurs casques plus de plumes que n'en porte à son chapeau un électeur hongrois en sa réunion électorale. L'honneur du panache et du drapeau est bientôt en jeu. Alors, sous le choc d'aujourd'hui perce le vieux magyar, batailleur et toujours prêt à la lutte d'autrefois.

On passe vite des paroles aux actes, des menaces aux coups, plus d'une tête est cassée dans la bagarre, mais qu'importe! Le combat dure jusqu'à ce que la force armée fasse son apparition. Elle est fort occupée en temps d'élections. Il y a certains collèges électoraux où elle doit être toujours prête à marcher, où le sergent ne peut s'ouvrir qu'à l'abri des sabres de cavalerie.

**Le mariage princier**  
 Le mariage du grand-duc Serge, frère du tsar, avec la princesse Elisabeth de Hesse, a été célébré aujourd'hui, à midi, au palais d'Hiver.

La cérémonie nuptiale a été donnée selon les rites des églises orthodoxes et luthériennes.

L'empereur et toute la famille impériale, le roi et la reine de Grèce, tout le corps diplomatique et les hauts dignitaires de l'empire assistaient à la cérémonie.

A cinq heures, un banquet de gala, en l'honneur des jeunes mariés, a eu lieu au palais d'Hiver. La ville est illuminée et pavoise.

**Encore la dynamite**  
 Hier soir, une explosion a eu lieu dans une maison de Greenwich. Une partie du bâtiment a été détruite.

L'explosion s'est produite dans l'appartement d'un des habitants de la maison, qui était occupé à manger des produits chimiques. Il a eu la main brûlée et on a dû le transporter à l'hôpital, où il se trouve sous la surveillance de la police.

On croit que cet individu est un des membres du parti de la dynamite et que l'enquête qui se fait actuellement sur l'explosion d'hier ne manquera pas d'amener des découvertes importantes.

**L'encyclopédie et l'épiscopat français**  
 Paris, 16 juin.

Un de nos correspondants s'est rendu chez Mgr de Rende, le représentant du Saint-Siège à Paris, pour le prier de lui donner quelques détails au sujet de l'encyclopédie du Pape.

Monsieur de Rende a répondu qu'il n'y avait jamais eu de réponse collective, l'épiscopat ayant reçu même devant l'apparence d'une manifestation, et aussi devant l'impossibilité matérielle de tenir une sorte de Concile qu'une démarche de cette nature aurait nécessité.

Les évêques ont tous répondu à l'encyclopédie comme ils le font toujours, les uns directement, les autres par l'intermédiaire du Nonce.

Ces réponses ont pour ainsi dire que des accusés de réception. Celle du cardinal Guibert, notamment, est très courte et très élégante dans la forme, mais sans aucune déclaration qui mérité d'être signalée.

Le Saint-Père s'était d'ailleurs réservé le droit de publier ces réponses, s'il le jugeait convenable. Il a décidé, en dernier lieu, qu'elles resteraient secrètes.

Monsieur de Rende est persuadé que le gouvernement ne présentera pas le projet d'

**Les indéménités d'Alexandrie**  
 M. le président du conseil, questionné officiellement par M. Guillot, de l'ère, sur la question des indemnités à accorder aux victimes des troubles d'Egypte, vient de lui adresser une lettre où il est dit que les indemnités inférieures à 5,000 francs ont déjà été réglées, et que le règlement des indemnités plus fortes sera arrêté conjointement par les diverses puissances qui ont adhéré à la loi de liquidation.

**Chemins de fer tonkinois**  
 Il paraît certain que, sur un ordre de M. Raynal, un groupe d'ingénieurs français est parti pour le Tonkin, en vue de réaliser le Tonkin au pays birman par un chemin de fer.

**Suppression des jeux de Monaco** — MM. Scholcher, de Saint-Vallier, Jacques, Hubard et Pellat, membres de la commission chargée d'examiner la pétition relative à la suppression des jeux de Monaco, ont eu une entrevue avec le président du conseil. — M. Jules Ferry a déclaré qu'il n'était pas opposé à cette suppression, mais qu'il voulait examiner les moyens d'y arriver sans éveiller les susceptibilités de l'Europe.

**La loi sur l'enseignement primaire** — La commission relative à l'enseignement primaire, réunie sous la présidence de M. Berthelot, a commencé aujourd'hui la discussion du projet. Elle a adopté un certain nombre d'articles, notamment l'article 16, qui est ainsi conçu: « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié au personnel laïque. »

Et l'article 33, ainsi conçu: « Les directeurs et directrices d'écoles primaires privées sont entièrement libres dans le choix des méthodes, des programmes et des livres, réserve faite pour les livres qui auront été approuvés par le conseil supérieur de l'instruction publique, en exécution de l'article 5 de la loi du 20 février 1880. »

**Les sociétés de secours mutuels** — La commission relative aux sociétés de secours mutuels a chargé M. Léon Say de proposer une rédaction nouvelle, conforme au principe général du projet voté par la Chambre et tendant à réunir, dans une seule et même catégorie, les sociétés de secours mutuels.

**La droite royaliste** — La droite royaliste a procédé au renouvellement de son bureau. Elle a nommé M. de La Rochehoucaud, président; MM. de Maréchal, de Mun, vice-présidents; M. de la Bassotière, d'Allaire, secrétaire.

Le groupe a ensuite entendu les délégués des colonies, au sujet de la question des sucres. Ces messieurs ont fait les mêmes déclarations que jeudi à l'union des députés.

**Facultés de théologie** — La commission du budget, sur la proposition de M. Roche, a voté la suppression des Facultés de théologie dont voici l'émargement: 5 chaires catholiques à Paris, 7 chaires à Aix, 5 à Bordeaux, 6 à Lyon et 6 à Rouen.

**Taxes somptuaires** — M. Girault (du Char) a déposé un article additionnel à la loi de finances, en vertu duquel tout habitant chef de famille ou d'et-bissement, faisant porter une livrée, sera soumis à une taxe de 100 francs par personne.

Pour toute personne païenne, la taxe est réduite à 10 francs. Le même député propose des taxes sur les personnes portant des particules, 50,000 fr. pour le titre de prince; 45,000 fr. pour celui de duc, enfin 10,000 fr. pour un simple particule. On établit également une taxe sur les armoiries et sur les rentiers.

**SÉNAT**  
 (De ses correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
 Présidence de M. Lm Rorn.  
 Séance du 16 juin 1884.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Desormandie donne lecture de son rapport sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Tenaille-Saligny.

Le rapporteur développe les griefs invoqués par les demandeurs. Il dit que la commission a été surprise de ne pas trouver un ensemble de faits d'applicabilité spéciale à M. Tenaille-Saligny.

D'après le rapporteur, M. Tenaille-Saligny a fourni des explications avec la plus grande loyauté, et il en résulte qu'il est resté étranger à tous les faits exposés dans la citation.

La commission a été surprise des étranges propos émis par le demandeur. Elle propose donc à l'annulation du rejet de cette demande.

La discussion de ces conclusions est renvoyée à mercredi.

Le Sénat fixe à jeudi la deuxième délibération sur le décret et s'ajourne à mercredi.

La séance est levée à trois heures et demie.

**Nouvelles conclusions**  
 On lit dans la *Zanone*: Les Basses-Alpes sont dans la même situation que la Corse pour les abus, les conclusions, le régime de terreur opportuniste. Ces abus avaient été dénoncés sur les marches des vieux prosaïques, de Moscou lors des élections municipales. Le député Bouteille, ancien maire de l'Empire, assigne le 21 courant les radicaux devant le tribunal de Forcalquier; on verra s'il y trouvera des Bissauds. Me Laguerre défendra les prosaïques de ce département, qui a en le malheur d'être un député ancien préfet de l'Empire, ayant appliqué l'horrible loi de sûreté générale et compromis dans des affaires financières véreuses.

**Un meeting en Corse**  
 Un meeting, présidé par Mme Saint-Elme, veuve de l'ancien directeur du *Sampiero*, a été tenu dimanche soir dans la salle du théâtre. L'assemblée était très nombreuse, grâce aux curieux venus en foule pour assister à une réunion présidée par une femme. M. Fournière, rédacteur du *Sampiero*, a prononcé un discours d'ordre socialiste, dans lequel, après avoir traité les ministres de gredins et de voleurs, il a comparé Saint-Elme au Christ et l'a érigé en martyr. « Il faut, a-t-il dit, tremper nos monchoirs dans son sang et, ces drapeaux rouges en main, marcher au nom du socialisme contre la République venue qui nous gouverne actuellement. »

M. Fournière termine en demandant qu'on vote des remerciements aux auteurs de l'interpellation à la Chambre relative à l'affaire Saint-Elme. Cette proposition allait être votée, lorsque M. Lullier monta à la tribune et rappela l'orateur à la question. Un grand nombre d'assistants protestent aussitôt qu'on s'écarte sur M. Lullier pour le forcer à quitter la tribune. Une rixe s'engage, le tumulte devient général et la séance est levée au milieu des vociférations de toute l'assemblée.

**L'église de l'Assomption**  
 On lit dans la *Gaules*: M. Poubelle a fait signifier, samedi soir, à M. l'abbé Le Robour, curé de la Madeleine, que la délibération municipale désaffectant l'église de l'Assomption et les bâtiments de l'école annexe était revêtue de son approbation préfectorale, et dès lors exécutoire.

M. le curé de la Madeleine a répondu qu'il était fort de son droit. Des conventions écrites et positives sont intervenues lorsque le siège paroissial fut transféré de l'Assomption à la Madeleine; elles assurent à la paroisse la jouissance perpétuelle de l'Assomption pour ses besoins religieux; la paroisse a même construit de ses deniers le bâtiment scolaire qui est dans la cour.

M. le curé de la Madeleine a donc immédiatement déposé au grand conseil d'Etat son recours légal contre la mesure odieuse que l'on veut appliquer aujourd'hui, en expulsant par force, et sans même attendre la fin de l'année scolaire, les Frères qui tiennent l'école de l'Assomption et les prêtres gardiens de l'église.

**Mort de Mgr Maret**  
 Mgr Maret, primicier de Saint-Denis, archevêque de L'anté, doyen de la Faculté de théologie de Paris, est mort ce matin, à l'âge de quatre-vingt ans.

Né à Alais, en 1804, Mgr Maret fit ses études au lycée de Saint-Sulpice et fut d'abord vicaire à Saint-Philippe du Roule, puis, en 1840, professeur à la Faculté de théologie de Paris.

Vicaire général de l'archevêché de Paris, il fut nommé évêque de Amiens. Il donna sa démission et fut nommé évêque in partibus de Sura.

En 1869, Mgr Maret se prononça contre l'infailibilité du Pape.

Mgr Maret, nommé, il y a quelques années, archevêque de Léopante, était un savant. Il laisse de nombreux écrits.

**Les élections hongroises**  
 La moitié des circonscriptions électorales a été déjà assurée. A Buda-Pesth, sur neuf élections, huit ont tourné à l'avantage du gouvernement; une seule a donné la victoire à un candidat de l'opposition modérée. M. Tizza a été élu au grand majorité à Groswarden. Les antisémites ont fait quelques progrès; il y en a déjà onze d'élus, et il pourrait néanmoins bien en avoir quinze. L'ordre n'a été troublé nulle part pendant le vote, et les jeunes de désordres qui ont signalé la période électorale ne se sont pas reproduits.

**Un mariage princier**  
 Le mariage du grand-duc Serge, frère du tsar, avec la princesse Elisabeth de Hesse, a été célébré aujourd'hui, à midi, au palais d'Hiver.

La cérémonie nuptiale a été donnée selon les rites des églises orthodoxes et luthériennes.

L'empereur et toute la famille impériale, le roi et la reine de Grèce, tout le corps diplomatique et les hauts dignitaires de l'empire assistaient à la cérémonie.

A cinq heures, un banquet de gala, en l'honneur des jeunes mariés, a eu lieu au palais d'Hiver. La ville est illuminée et pavoise.

**Encore la dynamite**  
 Hier soir, une explosion a eu lieu dans une maison de Greenwich. Une partie du bâtiment a été détruite.

L'explosion s'est produite dans l'appartement d'un des habitants de la maison, qui était occupé à manger des produits chimiques. Il a eu la main brûlée et on a dû le transporter à l'hôpital, où il se trouve sous la surveillance de la police.

On croit que cet individu est un des membres du parti de la dynamite et que l'enquête qui se fait actuellement sur l'explosion d'hier ne manquera pas d'amener des découvertes importantes.

**L'encyclopédie et l'épiscopat français**  
 Paris, 16 juin.

Un de nos correspondants s'est rendu chez Mgr de Rende, le représentant du Saint-Siège à Paris, pour le prier de lui donner quelques détails au sujet de l'encyclopédie du Pape.

Monsieur de Rende a répondu qu'il n'y avait jamais eu de réponse collective, l'épiscopat ayant reçu même devant l'apparence d'une manifestation, et aussi devant l'impossibilité matérielle de tenir une sorte de Concile qu'une démarche de cette nature aurait nécessité.

Les évêques ont tous répondu à l'encyclopédie comme ils le font toujours, les uns directement, les autres par l'intermédiaire du Nonce.

Ces réponses ont pour ainsi dire que des accusés de réception. Celle du cardinal Guibert, notamment, est très courte et très élégante dans la forme, mais sans aucune déclaration qui mérité d'être signalée.

Le Saint-Père s'était d'ailleurs réservé le droit de publier ces réponses, s'il le jugeait convenable. Il a décidé, en dernier lieu, qu'elles resteraient secrètes.

Monsieur de Rende est persuadé que le gouvernement ne présentera pas le projet d'

**Les indéménités d'Alexandrie**  
 M. le président du conseil, questionné officiellement par M. Guillot, de l'ère, sur la question des indemnités à accorder aux victimes des troubles d'Egypte, vient de lui adresser une lettre où il est dit que les indemnités inférieures à 5,000 francs ont déjà été réglées, et que le règlement des indemnités plus fortes sera arrêté conjointement par les diverses puissances qui ont adhéré à la loi de liquidation.

**Chemins de fer tonkinois**  
 Il paraît certain que, sur un ordre de M. Raynal, un groupe d'ingénieurs français est parti pour le Tonkin, en vue de réaliser le Tonkin au pays birman par un chemin de fer.

**Suppression des jeux de Monaco** — MM. Scholcher, de Saint-Vallier, Jacques, Hubard et Pellat, membres de la commission chargée d'examiner la pétition relative à la suppression des jeux de Monaco, ont eu une entrevue avec le président du conseil. — M. Jules Ferry a déclaré qu'il n'était pas opposé à cette suppression, mais qu'il voulait examiner les moyens d'y arriver sans éveiller les susceptibilités de l'Europe.

**La loi sur l'enseignement primaire** — La commission relative à l'enseignement primaire, réunie sous la présidence de M. Berthelot, a commencé aujourd'hui la discussion du projet. Elle a adopté un certain nombre d'articles, notamment l'article 16, qui est ainsi conçu: « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié au personnel laïque. »

Et l'article 33, ainsi conçu: « Les directeurs et directrices d'écoles primaires privées sont entièrement libres dans le choix des méthodes, des programmes et des livres, réserve faite pour les livres qui auront été approuvés par le conseil supérieur de l'instruction publique, en exécution de l'article 5 de la loi du 20 février 1880. »

**Les sociétés de secours mutuels** — La commission relative aux sociétés de secours mutuels a chargé M. Léon Say de proposer une rédaction nouvelle, conforme au principe général du projet voté par la Chambre et tendant à réunir, dans une seule et même catégorie, les sociétés de secours mutuels.

**La droite royaliste** — La droite royaliste a procédé au renouvellement de son bureau. Elle a nommé M. de La Rochehoucaud, président; MM. de Maréchal, de Mun, vice-présidents; M. de la Bassotière, d'Allaire, secrétaire.

Le groupe a ensuite entendu les délégués des colonies, au sujet de la question des sucres. Ces messieurs ont fait les mêmes déclarations que jeudi à l'union des députés.